

DÉPARTEMENT DU CANTAL



# EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

-----  
Séance du 28 juin 2021

L'an deux mille vingt-et-un et le vingt-huit juin à 20 h 30, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué le 21 juin 2021 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de Vézac, sous la présidence de M. Jean-Luc LENTIER, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 15

Conseillers ayant pris part à la délibération : 15

**Présents :** Jean-Luc LENTIER, Gilbert DAUDE, Jacqueline GASNAULT, Jean BOUNIOL, Stéphanie DELORME, Serge MIELVAQUE, Philippe ZENON, Jean-Claude TERRISSE, Patrick LOURS, Nathalie AURIEL, Laurent LAVERRIERE, Isabelle BASSET, Christelle CHASTEL, Stéphanie GARDES

**Représenté(e)s :** Céline FILIOL par Gilbert DAUDE

**Excusé(e)s :**

**Absent(e)s :**

Philippe ZENON a été élu secrétaire de séance.

**OBJET: VENTE PARCELLE RELAIS TV A TDF**

Vu l'article L2122 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le bail actuel expirant le 31 décembre 2024 au loyer annuel d'un franc symbolique,

Vu l'expertise technique, juridique et financière du relais apportée par la SASU JFG CONSULTING dans le cadre de sa mission du 17 mars 2021,

Vu la plus-value apportée de l'étude, en valorisant le bien d'une superficie totale de 92 m<sup>2</sup> au prix de 65 000 € net vendeur,

La Commune souhaite conclure un compromis de vente avec la société TDF,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

CONSIDERANT l'intérêt pour la Commune de Vézac de saisir cette opportunité de cession au regard du prix proposé.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil :

- Approuve le présent compromis de vente en transférant au notaire ce dernier afin d'établir l'acte de vente authentique,
- Approuve la cession de terrain parcelle A 884 de 92 m<sup>2</sup> à TDF au prix net vendeur de 65 000 €,
- Dit que les frais d'acte notarié et autres seront à la charge de TDF,
- Autorise le Maire ou son représentant à signer les documents d'arpentage, les compromis et acte notarié.

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits  
Pour extrait conforme,

Le Maire,  
Jean-Luc LENTIER



→ 788  
→ 366